

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, Libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Une dépêche du quartier-général de l'Empereur, en date de jeudi matin, annonce que tout va bien et qu'il n'y a rien de nouveau.

A la date du 5 juillet, l'Empereur était Valeggio occupé à veiller au bien-être de son armée. Sa Majesté monta à cheval plusieurs fois par jour et voit par elle-même. Malgré sa prodigieuse activité, sa santé n'a jamais été meilleure.

M. le capitaine Corbin, officier d'état-major, a été envoyé par l'Empereur, comme plénipotentiaire au quartier-général autrichien, pour renseigner l'empereur d'Autriche, au sujet du corps du prince Windischgraetz, tué pendant la bataille de Solferino.

M. Corbin est parti accompagné d'un trompette. A son arrivée aux avant-postes autrichiens, on lui a bandé les yeux et on l'a conduit à l'état-major autrichien. Là, il a rempli sa mission et des rafraîchissements lui ont été offerts, mais il n'a accepté qu'un verre de tokay; son bandeau lui a été ensuite remis et il a été reconduit avec les mêmes précautions jusqu'aux avant-postes français.

Le capitaine Corbin est allé rendre compte de sa mission à l'Empereur qui l'a retenu à déjeuner. M. le capitaine Corbin est l'un des plus jeunes officiers de l'état-major.

L'échange des prisonniers autrichiens et français donne lieu à des négociations actives entre Vienne et Paris. — Havas.

Une dépêche autrichienne datée de Fiume annonce le commencement des opérations de l'escadre française dans l'Adriatique. Ces opérations auraient été dirigées sur les îles qui remplissent le golfe de Quarnero (et non Guarnero) entre l'Istrie et l'Illyrie.

L'escadre aurait débarqué environ 10,000 hommes à Lossin piccolo (le petit Lossin), dans l'île d'Osero, dont Lossin Grand (le grand Lossin) est la capitale. Un pont relie l'île d'Osero avec l'île de

Cherso. Ce pont aurait été détruit, sans doute par les Autrichiens eux-mêmes.

Les îles Quarnero font partie du gouvernement de l'Illyrie et ne sont pas comprises dans la confédération germanique.

L'île d'Osero ou de Lossin n'est qu'à 25 milles de Pola, 40 de Fiume, 50 d'Ancone et 75 de Venise.

Il est possible que notre flotte y établisse ses dépôts de charbon, de munitions et de vivres. Le *Journal des débats* dit à ce sujet que notre marine vient de découvrir dans l'Adriatique un autre Kamiesch.

La situation intérieure de l'Autriche est de plus en plus tendue. D'après le *Nord*, on ne sait même pas positivement où est l'Empereur d'Autriche; on se demande s'il est resté à Vérone comme l'assurent les journaux officiels, s'il réside incognito au château de Laxembourg, comme le prétend la rumeur publique, ou s'il est tombé malade à Goritz, comme l'annoncent certaines correspondances.

Le comte Rechberg, revenu il y a peu de jours du quartier-général de l'empereur, y a été rappelé à l'improviste et est parti en toute hâte pour Vérone. L'archiduc Renier, auquel les pouvoirs suprêmes de l'Etat sont confiés pendant l'absence de l'empereur, a été mandé par le télégraphe au quartier-général. On ne doute plus à Vienne que de grands événements se préparent. Il existe toutefois une grande divergence d'opinions sur leur nature et sur leur portée.

Quoi qu'il en soit, l'Autriche arme et met sur pied son dernier soldat; les opérations du second recrutement général rencontrent néanmoins dans quelques parties de l'empire des difficultés telles, que, dans plusieurs districts, il a fallu les suspendre pour ne pas provoquer, par l'emploi de la force, des scènes déplorables. On cite plusieurs cas en Hongrie où la gendarmerie a dû se servir de ses armes pour disperser des bandes d'émeutiers accourus des campagnes en vue de s'opposer à la levée des jeunes conscrits destinés à être incorporés dans les bataillons autrichiens.

Du reste, un changement de système paraît inévitable. La *Gazette d'Augsbourg* s'écrie :

« Les avertissements de l'Europe parlent à voix intelligible à l'oreille de l'empereur d'Autriche. Si François-Joseph voulait écouter ses propres sujets, leurs vœux, longtemps comprimés, se feraient entendre comme le sourd mais puissant mugissement de la mer. » (Le Pays.)

On lit dans le *Moniteur* :

Le courrier de Chine qui vient d'arriver a apporté des nouvelles du corps expéditionnaire de Cochinchine. A la date du 26 avril, le vice amiral Rignault de Genouilly était de retour à Tourane. L'état sanitaire de nos marins et de nos soldats était satisfaisant, et, sauf quelques engagements sur la rivière avant son arrivée, ils n'avaient eu à Tourane aucune affaire avec l'ennemi.

Peu de jours après le départ de Saigon du vice-amiral Rignault de Genouilly, nos troupes ont attaqué l'ennemi et lui ont fait subir des pertes considérables. Voici le rapport du commandant supérieur sur cette affaire :

Rivière de Saigon, 22 avril 1859.

Amiral,

Conformément à vos ordres, l'*Alarme* part aujourd'hui pour se rendre à Tourane.

Je remets à ce navire un drapeau, dix pierriers en bronze et trois prisonniers de guerre enlevés hier; l'un de ces derniers occupe, dit-on, dans l'armée le rang de second mandarin.

La *Marne* est arrivée ici le 18. J'ai profité de la présence des troupes apportées par ce bâtiment pour attaquer hier l'armée annamite dont les chefs empêchaient les indigènes, et même les Chinois, de nous approvisionner de vivres frais.

Une bataille gagnée en rase campagne, un fort défendu par dix-neuf cacons ou pierriers brillamment enlevé, cinq cents hommes et plusieurs mandarins, dont quelques-uns d'un rang supérieur, ont été les résultats de la journée.

FEUILLETON

LES ENFANTS DE LA NEIGE

PROLOGUE.

(Suite.)

Mais l'invitation ne fut pas écoutée. Le sentiment de la situation reprenait le dessus, et l'on se préparait, par des commentaires, à l'action décisive qui allait s'engager, qui s'engageait à en juger par le dialogue de la canonnade, dont les éclats commençaient à ébranler l'atmosphère.

Instinctivement, chacun se porta aux faisceaux qu'abritaient des perches sursemées de paille et de foin; on visita les gibernes; on ausculta du pouce la noix des batteries, et on se mit en mesure d'agir au premier commandement. Les figures assombries par le découragement, les visages narquois et les yeux d'où s'échappaient les phosphorescences de la bonne humeur eurent en un instant le même aspect de préoccupation résolue et d'énergie intelligente.

Le colonel, après avoir admiré un instant le nouvel aspect, sous lequel se révélaient ses soldats, réunit les officiers et leur donna des instructions.

Quand ils furent dispersés, le colonel passa le bras sous celui du capitaine Desroziers, et poussa vers un bou-

quet de mélèzes, perché sur un accident de terrain qui se trouvait à l'écart; c'était tout à la fois un abri et un observatoire d'où l'on embrassait une surface étendue. Des champs de neige, coupés par les contours sinueux de la rivière dont les eaux bourbeuses étaient encombrées de glaçons, et dans le lointain, les lignes de l'ennemi.

En ce moment, et comme pour éclairer le tableau, la longue ligne blanche qui profilait en lumière les silhouettes de l'horizon, commença à s'élargir et à se fondre dans les teintes plombées du ciel. Les douteuses lueurs du crépuscule se trouvèrent remplacées par un jour blafard.

Les deux officiers qui avaient gravi silencieusement le monticule observèrent la rapide transition de l'ombre à la lumière, qui est un des phénomènes propres aux régions septentrionales. Leurs regards erraient pensifs sur le sol désolé, d'où commençaient à s'élever des rumeurs de bataille.

— Voyez, dit Menneville à Desroziers, en lui montrant le lit élargi et accidenté sur lequel s'allongeaient en frères traits-d'union des madiers épaulés par des piquets et équilibrés sur des barques. C'est là-dessus qu'il faut faire traverser le fleuve à l'armée, sous le feu de l'ennemi qui nous enveloppe.

— C'est hardi, mais c'est possible, si les ponts tiennent aussi bon que ma compagnie, ou mieux, ce qui en reste.....

— Et il reste?

— Juste 60 hommes sur 120. Le surplus est demeuré de Moscou jusqu'ici.

— Combien en arrivera-t-il sur l'autre rive? dit le colonel en secouant la tête.

— C'est le secret de Dieu, fit tranquillement le capitaine, en homme qui a accepté d'avance tous les périls de la lutte.

— Je vois que pas plus que moi vous n'avez gardé d'illusions.

— Oh! je n'ai pas assez d'imagination et je vois trop clair, répliqua Desroziers en souriant.

— A chaque mouvement de la température l'armée joue son salut.

— Heureusement, cher Menneville, depuis cette retraite où tant d'autres ont disparu, nous sommes restés; j'espère bien que de l'autre côté, comme de celui-ci, nous nous retrouverons face à face.

— Peut-être! fit le colonel d'un ton mélancolique.

— Bel exemple que vous me donnez, vous qui allez d'ordinaire au feu comme s'il s'agissait d'une partie de plaisir, dit gaiement Desroziers.

— Et ce matin comme toujours, mais que voulez-vous, je ne sais ce que je sens en ce moment.

— Je le sais moi, reprit vivement l'officier. Dame! ce que nous faisons par ici ce n'est plus la guerre, comme je l'entends, comme nous aimons à la faire, le drapeau déployé, le tambour battant, marchant de face et de front; non! nous chicanons notre chemin, nous rendons le terrain que nous avions conquis. L'ennemi a de son côté la faim, le froid, la misère, qui lui servent d'avant-garde et se battent pour lui; mais quand nous nous re-

J'aurais probablement fait emporter un second fort plus considérable que le premier, si l'état des hommes, fatigués par deux heures de marche et une heure et demie de combat, ne m'avait pas contraint de renoncer à la seconde attaque que j'avais l'intention de faire dans le courant de l'après-midi.

Le succès nous a coûté plus cher que d'habitude : nous comptons 14 tués et 30 blessés, dont 7 assez grièvement.

Tous, officiers, marins et militaires, ont admirablement fait leur devoir. L'armée ennemie comptait 3,000 hommes de troupes régulières et 7,000 miliciens. Nous y avons remarqué trois éléphants.

Le gouverneur de Canton, Peh-Kwai, physiquement affaibli depuis quelque temps, a succombé le 25 avril dernier, à l'âge de 71 ans, frappé d'une attaque d'apoplexie séreuse. Sous la pression de son entourage, il ne s'était décidé qu'assez tard à accepter les soins des médecins français. Les batteries des lignes et celles des bâtiments ont rendu les derniers honneurs à la dépouille mortelle de ce haut mandarin. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berne, 6 juillet. — On mande de Coire, à la date du 6 :

Une estafette, arrivée hier soir de Bormio à Tirano, annonce qu'un corps de 3,000 à 3,500 Tyroliens menaçait la Valteline. Plusieurs colonnes des corps de Garibaldi et Cialdini les ont repoussés de Bormio jusqu'à la première Cantonina du Stelvio. Les Autrichiens ont fait des pertes considérables. Dans le corps de Garibaldi il y a eu 10 blessés gravement, et dans celui de Cialdini 3 morts et 4 blessés.

On mande de Lucano, à la date du 5 :

Les vapeurs sardes du Lac-Majeur ont été rendus au commerce, ils ont quitté aujourd'hui Magadino ; chargés de marchandises et de voyageurs.

Francfort, 6 juillet. — La Diète a tenu, le 4, une séance importante dans laquelle la Prusse a demandé le commandement en chef des quatre corps fédéraux, ainsi que toutes les troupes fédérales qui pouvaient être mises sur pied ultérieurement. La Prusse veut le commandement en chef, sans serment, sans instructions à suivre et fixées à l'avance. En un mot, elle demande à la Diète un acte de confiance illimité.

Cette proposition a été renvoyée à la commission militaire qui fera incessamment son rapport.

Berne, 7 juillet. — On écrit de Samaden, le 6, que toutes les troupes autrichiennes ont quitté Winschau et se concentrent sur Stelvio où l'on s'attendait aujourd'hui à un combat.

Berlin, 10 juillet. — On mande de Copenhague, à la date du 6 : le gouvernement, sur une question qui lui a été adressée, déclare qu'il est décidé à maintenir la neutralité du Danemarck et Schelswig, même dans le cas de la participation du contingent holsteinois à la guerre.

Bien que les grandes puissances aient reconnu ce droit, le gouvernement s'efforcera d'obtenir de

ces grandes puissances la reconnaissance solennelle des droits du Danemarck à une entière neutralité. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le 5 nivôse an IX, au passage du Mincio, le capitaine Carteaux, bien connu à Dijon, fit plusieurs actions d'éclat qui lui valurent de la République un sabre d'honneur et des Autrichiens une balle qui lui fracassa le genou et le contraignit à finir dans le service des places une carrière glorieusement commencée.

Cette balle autrichienne, qui fut extraite par un homme de l'art, le brave capitaine l'a religieusement conservée et il vient de la confier à quelqu'un qui lui a promis de la renvoyer aux Autrichiens par la voie la plus rapide.

Le capitaine aurait bien aimé se charger lui-même de cette mission, mais ses 91 ans l'ont forcé à son regret, de prendre un remplaçant.

— Nous empruntons à la *Sentinelle du Jura* les deux épisodes suivants sur la bataille de Solferino :

... Mais ce que je veux vous dire, ce que je tiens d'un sergent de chasseurs à pied, ce qu'il y a eu de plus curieux dans cette sanglante journée, le voici :

La première compagnie qui entre dans Cavriana se lance, guidée par un prisonnier lombard, vers une maison occupée pendant une partie de la campagne par l'empereur d'Autriche. En un instant elle est cernée, la porte est enfoncée ; un Italien paraît sur le seuil. — N'allez pas plus loin, dit-il au lieutenant, l'empereur vient de s'échapper ; prenez au plus court par cette ruelle, vous le ferez prisonnier.

L'air vénérable et l'assurance du personnage imposèrent à ces braves gens, qui se jetèrent tête baissée dans une embuscade de Tyroliens.

Pendant ce temps, l'empereur d'Autriche sortait de la maison par une porte de derrière, montait à cheval et gagnait, suivi d'un seul aide-de-camp, l'état-major de sa garde, qui le cherchait partout.

Voilà ce que m'a affirmé ce sergent, et je ne crois pas qu'il m'en ait imposé.

Comme je vous l'ai dit, nous nous battîmes en désespérés pour entrer dans Cavriana.

L'empereur Napoléon vint s'assurer par lui-même de ce qui se passait ; les balles sifflaient, un obus éclata non loin de nous, son cheval, qui était près de moi, se cabra. L'empereur ne s'en émut point. Il mâchait un morceau de vigne verte. L'escorte se porta à la tête du bataillon. Nous n'avancions pas, et la fusillade devenait plus vive ; les boulets creusaient nos rangs, les uniformes dorés des généraux et les cuirasses des cent-gardes servaient de point de mire.

« Sire, cria notre commandant en se jetant devant de l'empereur, on tire sur vous, ne vous exposez pas, c'est vous que l'on vise. »

— Eh bien ! mes enfants, dit gaiement l'empereur en souriant, eh bien ! faites-les taire, ils ne tireront plus. »

Ce mot nous a grisés, Monsieur, ils nous a donné des forces nouvelles, et je ne sais comment cela se

fit, mais d'un bond nous avions gagné cent mètres.

Vingt minutes plus tard, Cavriana était à nous.

Mou bataillon a perdu 7 officiers hors de combat, et 216 hommes tués ou blessés ; ma compagnie n'a perdu que son capitaine et 13 hommes.

CHRONIQUE LOCALE.

La saison des bains s'était passée jusqu'ici sans accident, et on espérait que, grâce à nos deux établissements de natation, on n'aurait pas de sinistres à déplorer. Malheureusement, il y a toujours des imprudents qui s'avancent dans la Loire sans en connaître les dangers ou qui sont trop confiants dans leurs forces.

Jendi soir, à 10 heures, un jeune cavalier de remonte s'est jeté à l'eau un peu au-dessus du magasin à fourrages ; entraîné par le courant, il a disparu avant qu'on ait pu lui porter secours.

Une heure et demie auparavant, vis-à-vis de la Blanchisserie, un autre individu, marchand colporteur, s'est avancé, ayant toujours pied, sans tenir compte des piquets qui indiquent la limite des bains ; tout-à-coup le sable a foi sous lui et il a été victime de son imprudence. Malgré la promptitude des secours, il a été impossible de le retirer.

Ces deux cadavres ne sont pas encore trouvés.

VILLE DE SAUMUR.

Règlement municipal concernant la Boulangerie.

Nous, MAIRE de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, chevalier de la Légion-d'Honneur, Vu les lois des 14 décembre 1789, 16-24 août 1790, 22 juillet 1791 et 18 juillet 1837 ;

Vu le décret impérial du 16 novembre 1858 ;

Avons arrêté ce qui suit :

ART. 1^{er}. — Quiconque voudra exercer, à Saumur, la profession de *boulangers*, devra préalablement faire à la Mairie une déclaration écrite indiquant ses nom, prénoms et âge, ainsi que le domicile où il compte ouvrir son établissement. Il lui sera donné un récépissé de sa déclaration. En même temps, le maire lui assignera la *classe* dans laquelle son établissement sera rangé pour l'année courante et le numéro d'ordre devant servir à la marque de son pain.

ART. 2. — Les établissements de boulangerie, à Saumur, sont divisés en *trois classes*, selon leur importance respective.

Conformément aux dispositions du décret impérial du 16 novembre 1858, la quotité de l'approvisionnement de *trois mois* étant évaluée à 350,000 kilogrammes de farines en fleur ou 437,500 kilogrammes de farines en son par 10,000 habitants de population agglomérée, chaque boulanger de Saumur doit avoir constamment dans ses magasins un *approvisionnement de réserve*, consistant en *farines en son* ou en *farines en fleur* de première qualité, suivant l'usage du pays, et s'élevant à, savoir :

34,400 kilogrammes de *farines en son* ou 27,500 kilogrammes de *farines en fleur* pour une boulangerie de *première classe* ;

tourne, il recule ; quand il avance, nous le battons. C'est payer cher pour tout perdre, mais la France vaut mieux que tout cela.

— Vous ne m'avez pas compris, dit le colonel en prenant la main de son camarade. Vous parlez de la France, ne songez-vous donc pas à Strasbourg.

— Si fait, comme vous à Valenciennes, reprit le capitaine dont l'animation fit place à une impression sérieuse.

— A Valenciennes, il y a en ce moment une femme et un enfant qui prient les yeux tournés de ce côté ; il a maintenant plus de douze ans mon petit Lucien.

— Comme à Strasbourg, fit le capitaine d'une voix dont les éclats se voilaient dans un soupir, il y a un petit ange blond et rose que je n'ai pas même embrassé ; vous connaissez Lucien, au moins, tandis que moi... qui sait si l'enfant verra jamais son père... Tenez, fit le capitaine en essayant furtivement une larme qui descendait brûlante sur sa joue bronzée, ne parlons pas de cela, ou je vais perdre le sang-froid dont nous avons besoin pour tout le monde.

— Parlons-en, au contraire, répliqua Menneville, il faut savoir regarder les événements en face. Ecoutez, je n'ai pas de temps à perdre.

Les bruits de bataille grossissaient en effet de toutes parts ; l'air s'embrasait des feux de l'artillerie et de la mousqueterie dont la fumée montait au ciel en flocons bleuâtres.

— Vous le voyez, mes ordres sont imminents, écoutez

donc ! si Lucien venait à perdre son père, j'ai peur qu'il ne garde pas longtemps sa mère : ma pauvre Jenny est si frêle !

— Ai-je compris ? répliqua le capitaine, si je sors de cet abîme et que vous y restiez, vous voulez que je me charge de Lucien ?

— De même que si c'est vous qui tombez et moi qui survis, je veux servir de père à votre petite Félicie.

— Merci, c'est chose entendue.

— Un instant ! il faut penser à tout ; avec le devoir il faut donner le droit. Ecrivez, j'en fais autant de mon côté.

Desroziers s'inclina. Les deux soldats s'assirent sur les racines dénudées d'un vieux arbre, arrachèrent chacun une feuille de leur carnet et tracèrent quelques lignes au crayon.

Pendant ce temps, le sergent Cloquet, portant un papier à la main, s'avancait en toute hâte vers le tertre occupé par ses chefs.

En les voyant occupés à écrire, il s'arrêta à distance, et promena son regard sur le ciel qui avait tout à fait blanchi et éclairait les neiges de la plaine de tons argentés. La canonnade continuait en grossissant le bruit de ses détonations. Le sergent retournait avec impatience sa dépêche dans ses mains, lorsqu'une bombe sillonna l'espace d'un trait de feu et vint passer au-dessus du bouquet d'arbres.

— Bon, se dit le sergent, voilà une carte de visite qui va servir à m'introduire, et en suivant curieusement la

parabole décrite par le projectile, il porta ironiquement la main à son bonnet ; les deux officiers avaient fini.

Menneville lut à haute voix :

« Ceci est l'acte de mes dernières volontés. »

» Au moment de prendre part à une action décisive et dont la Providence peut seule connaître les suites, je délègue à mon ami le capitaine Rodolphe Desroziers les fonctions et la charge de tuteur de mon fils Lucien, dans le cas où les circonstances rendraient cette mesure nécessaire ; à tout événement je lui confie la mission de veiller sur lui.

» Des bords de la Bérésina, le 26 novembre 1812.

» Signé : Ferdinand MENNEVILLE. »

A mon tour, dit le capitaine :

« Je confie à mon compatriote et à mon ami Ferdinand Menneville le soin de protéger ma femme et mon enfant, si les hasards d'une lutte désespérée venaient à m'être fatals. »

» A madame Rodolphe Desroziers, à Strasbourg, quartier de Finckmatt, n° 16.

» Lithuanie, au moment de la bataille, le 26 novembre 1812.

» Signé : le capitaine Rodolphe DESROZIERS, 3^e régiment de la Garde. »

— C'est bien, dit le colonel en échangeant son papier contre celui du capitaine. Il faudrait une fatalité pour que nos deux enfants ne gardassent pas au moins l'un de nous pour leur servir de père.

25,600 kilogrammes de farines en son ou 20,500 kilogrammes de farines en fleur pour une boulangerie de deuxième classe;

16,320 kilogrammes de farines en son ou 13,056 kilogrammes de farines en fleur pour une boulangerie de troisième classe.

Chaque mois, M. le commissaire de police ou un de ses agents, assisté de MM. les syndics de la boulangerie, procède à la visite des magasins de chaque boulanger, à l'effet de vérifier si l'approvisionnement de réserve est complet. Rapport de cette visite est adressé au maire pour être transmis à l'autorité supérieure.

Le classement des boulangers est révisé chaque année, dans le mois de janvier, par le maire, avec l'assistance des syndics de la boulangerie.

Chaque année aussi, dans le mois de janvier, le maire, après avoir pris l'avis des syndics, fixe, par son arrêté, la quotité d'approvisionnement de réserve obligatoire pour chaque boulanger, suivant sa classe, en calculant la répartition de cette réserve d'après le nombre des boulangeries existant dans chaque classe, et de manière que l'ensemble de toutes les réserves imposées aux boulangers représente un approvisionnement suffisant aux subsistances de la ville durant le temps prescrit par l'autorité supérieure.

Dans les huit jours qui suivront l'approbation de l'arrêté annuel du maire, avis sera donné à chaque boulanger, par l'intermédiaire des syndics, de la nouvelle classe et du nouvel approvisionnement de réserve qui lui sont assignés.

ART. 3. — Chaque boulanger doit marquer ses pains en appliquant dessus l'empreinte du numéro d'ordre qui lui a été assigné par le maire.

ART. 4. — Les pains sont de trois qualités : 1^{re}, 2^e et 3^e, suivant l'ancien usage de Saumur.

ART. 5. — Tous les pains doivent être de bonne qualité et avoir le degré de cuisson convenable.

ART. 6. — Il ne doit entrer dans la composition des pains que des farines de froment, de qualité et de blancheur convenables.

ART. 7. — Les boulangers ne peuvent vendre aucun pain à un prix supérieur à la taxe fixée par l'autorité municipale.

ART. 8. — Ils ne doivent effectuer aucune livraison de pain, soit dans leurs boutiques, soit chez le consommateur, sans peser le pain qu'ils livrent. A cet effet, ils doivent avoir une balance sur leur comptoir, et, quand ils font livrer à domicile, ils doivent munir leur porteur d'instruments de pesage.

ART. 9. — Les pains ordinaires de 1 kilogramme 500 grammes, 3 kilogrammes et 6 kilogrammes, et des trois qualités qui sont usitées depuis longtemps à Saumur pour la consommation générale, doivent toujours avoir le poids exact pour lequel ils sont mis en vente; mais il est accordé aux boulangers une tolérance de poids pour les pains exceptionnels, dits pains allongés (fendus ou non). Cette tolérance est réglée ainsi qu'il suit :

125 grammes pour les pains de 1 kilogramme 500 grammes, ayant au moins 60 centimètres de longueur, et 185 grammes pour les pains de 3 kilogrammes, ayant au moins 75 centimètres de longueur.

Tout pain dont la longueur sera inférieure aux dimensions ci-dessus ne sera pas admis à la tolérance de poids.

Il est expliqué ici que cette tolérance ne s'applique qu'aux vérifications de la police et ne préjudicie en rien au droit qu'a toujours l'acheteur d'exiger le poids exact et de ne payer le prix (d'après la taxe) que de la quantité réelle de pain qui lui est livrée.

ART. 10. — Les pains de 1 kilogramme et au-dessous sont vendus comme les autres, au prix de la taxe; mais, à raison de l'exigüité de leur forme, ils sont considérés comme ne comportant l'annonce d'aucune fixation de poids pour leur mise en vente. En conséquence, le poids de ces espèces de pains, n'ayant aucune garantie de vérification préalable, devra toujours être débattu et réglé entre le boulanger et l'acheteur.

ART. 11. — Tous les pains, à l'exception de ceux de 1 kilogramme et au-dessous, doivent être pesés par le boulanger avant d'être mis en vente ou transportés à domicile. Quand un pain, soit du jour, soit de la veille, sera reconnu par le boulanger comme n'ayant pas le poids, il sera entaillé d'une manière très-apparente, afin que l'acheteur soit averti du déficit par cette marque; l'entaille sera double, pratiquée sur le dessus et à l'une des extrémités du pain; elle aura neuf centimètres de longueur et trois de largeur; la croûte sera enlevée entre les deux extrémités.

ART. 12. — Les boulangers doivent avoir constamment dans leurs boutiques des pains de la consommation ordinaire et générale et des trois qualités. Ils ne peuvent refuser d'en vendre au prix de la taxe.

ART. 13. — Un exemplaire du présent arrêté demeurera constamment affiché dans un endroit apparent de la boutique de chaque boulanger.

ART. 14. — MM. les commissaires et agents de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 21 décembre 1858.

Le maire, LOUVET.

Vu et approuvé :

Angers, le 19 avril 1859.

Pour le Préfet :

Le Secrétaire-général, BERGER.

Pour copie conforme :

Le Maire de Saumur, LOUVET.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 8 juillet. — Un supplément extraordinaire du *Moniteur*, distribué hier dans la soirée, a produit une vive sensation. Une suspension d'armes a été convenue entre LL. MM. l'empereur Napoléon et l'empereur François-Joseph.

La *Gazette de Hanovre* annonce que des propositions préliminaires ont été échangées entre les cabinets de Berlin, de Londres et de Saint-Pétersbourg d'une part et ceux de Paris et de Vienne de l'autre.

Selon ce journal, on n'attendrait plus que les réponses des cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres pour commencer les négociations régulières sur la médiation.

La *Gazette* ajoute que, jusqu'ici, les prétentions des parties belligérantes semblent bien difficiles à concilier, car l'Autriche aurait fait déclarer par la bouche du prince Windischgrätz qu'elle considérerait toujours la conservation de toutes ses provinces italiennes comme le point de départ des négociations.

Cette prétention paraît exagérée à la *Gazette de Hanovre* elle-même, et elle ajoute que la Russie et l'Angleterre « ne sont pas le moins du monde disposées à prêter la main à la réintégration de la Lombardie. »

Nous n'attachons pas, à vrai dire, une grande importance aux opinions émises sur un aussi grave sujet par la presse allemande; nous avons cru néanmoins devoir les reproduire ici comme un indice; mais la ligne de démarcation tracée par l'empereur Napoléon III ne fléchira point.

Nous ne voulons pas insister non plus sur l'importance que peut avoir cette demande de trêve, venue évidemment de l'Autriche; les événements se chargeront prochainement, nous en avons la conviction intime, de faire ressortir d'une façon éclatante le résultat immense obtenu par nos armes, dans un espace de temps relativement aussi court.

(Le Pays.)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 30 juin au 7 juillet 1859.

Les dispositions de la Bourse sont très-favorables. Capitalistes et spéculateurs se montrent pleins de confiance et de résolution. Aussi les tendances se maintiennent-elles à la hausse avec une remarquable fermeté, quoique le mouvement d'affaires ne présente pas une vive animation.

L'argent est abondant et les placements sérieux s'opèrent sans relâche. Les cours de la plupart des valeurs s'avancent et résistent à la pression des réalisations de bénéfices que leurs progrès déterminent.

Depuis le 1^{er} juillet, on a détaché les coupons suivants : Crédit foncier, 6 25; Nord ancien, 56 fr.; Nord nouveau, 7 50; Midi, 10 fr.; Lyon-Genève, 10 fr.; Dauphiné, 3 fr.; Bessèges-Alais, 10 fr.; Saragosse, 12 fr.; Autrichiens, 17 71, payables en obligations; Nord-Est-Suisse, 10 fr.; Omnibus de Paris, 38 fr.; Compagnie immobilière, 2 50; Compagnie générale des Eaux, 8 50; Obligations de la Compagnie parisienne d'éclairage au gaz, 12 50; Obligations de la Seine, 4 50.

Les recettes hebdomadaires des chemins de fer offrent des résultats satisfaisants par rapport à ceux de la période correspondante de l'an dernier. Elles sont un peu inférieures au produit de la semaine précédente de l'exercice courant.

Orléans, 1,228 75 à 1,235; Nord ancien, 955 à 910 ex-dividende; Nord nouveau, 795 à 810; id.; Est, 610 à 615; Paris-Méditerranée, 830 à 837 50; Dauphiné, 497 50 ex-dividende; Ouest, 510 à 522 50; Ardennes anciennes, 430 à 425; Ardennes nouvelles, 440 à 460. Le Midi s'est maintenu à 480 ex-dividende, le Lyon-Genève à 490 id. Chemins autrichiens, 447 50 à 430 ex-dividende; Romains, 500 à 515; Sardes, 575 à 590; Sud-Autriche, 475 à 486 25; Russes, 490 à 495; Saragosse, 450 et 420 ex-dividende.

Les actions de la Banque de France sont restées fermes

L'action de Menneville avait un mobile particulier, car il lui suffisait de la parole de son ami, comme il savait bien que celui-ci se serait contenté de la sienne. Mais il savait qu'orphelin, son fils devait tomber entre les mains de parents dont il se défiait; il voulait donner un droit à celui sur lequel il avait jeté les yeux pour diriger la fortune et l'éducation de son enfant. De son côté, sachant que Desroziers n'avait pour tout bien que sa solde, il avait imaginé ce moyen délicat de s'immiscer dans les affaires de la veuve.

—Maintenant je suis tranquille, dit le colonel en prenant les deux mains du capitaine qu'il étreignit avec force. A la grâce de Dieu!

La résolution qui accentuait cette exclamation prouvait que le père venait de s'effacer derrière le soldat.

Le sergent jugea qu'il devait s'approcher.

— Ah! l'ordre que j'attendais, dit Menneville en parcourant la dépêche; nous sommes de l'arrière-garde et protégeons le passage; si le péril est grand, l'honneur l'est davantage; à nos postes!

Les deux officiers se séparèrent.

Le régiment se mit sous les armes et prit position.

Nous n'avons pas à raconter ici les détails de ce passage téméraire marqué au coin du génie, et que le succès couronna. Nous en résumons l'ensemble.

Le duc de Reggio, qui avait fait construire les ponts destinés au passage de l'armée, commença à les traverser dans l'après-midi. Le général russe Tchaplitz, maintenu à distance par le feu de l'artillerie française, resta dans

les bois qu'occupait son corps d'armée, espérant couper le passage Zembin. Mais l'armée française, prenant hardiment l'offensive, culbuta les troupes de Tchaplitz sur Brilova et dégagna le passage.

Peu d'instant après, Napoléon à la tête de l'élite de sa garde, traversa le fleuve et s'établit sur les hauteurs qui bordent le bois. Le duc de Reggio prit position à Brilova pour contenir l'amiral Tchitchakoff qui s'avancait pour soutenir les troupes de Tchaplitz. Toute la nuit les soldats français couvrirent les ponts, mais ce passage éprouva des lenteurs meurtrières, car l'on dut plusieurs fois réparer ces frères passages construits à la hâte et en mauvais matériaux.

Pendant ces temps d'arrêt, il fallut plus d'une fois se retourner et faire face à l'ennemi.

Comme nous l'avons dit, le régiment commandé par Menneville était placé à l'arrière-garde; il supporta avec une solidité inébranlable le choc de l'ennemi, et fit volte-face au moment de traverser la rivière; malheureusement son mouvement offensif ne fut pas soutenu par la brigade dont il faisait partie, les confusions engendrées par l'obscurité l'isolèrent, et bientôt il se trouva pris entre deux feux.

Dans cette situation suprême, il y eut de part et d'autre une trêve de quelques instants.

Les officiers russes crièrent de se rendre aux soldats de ce régiment mutilé dont il ne restait pas trois cents hommes.

Menneville fit serrer les rangs, et prenant la tête de

la colonne, l'épée nue, il cria aux débris de son régiment :

— Mes enfants, je vous dirai comme un général qui ne combattait pas sous le même drapeau que nous : si je marche, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; et si je meurs, vengez-moi!

Ces paroles électrisèrent les soldats qui s'élançèrent impétueusement sur les traces de leur colonel; l'élan fut irrésistible, malgré la profondeur des masses russes; le régiment fit sa trouée, et arriva tambour battant au pont qu'il devait traverser sous la protection de l'artillerie française; mais une violente décharge de mousqueterie, dernière riposte de ceux qu'une poignée d'hommes avait mis en déroute, éclaircit encore les files de ce malheureux régiment.

Le colonel Menneville tomba frappé mortellement dans les bras de ceux qui l'entouraient, et quand les siens eurent atteint la rive opposée, il rendit le dernier soupir.

Le tambour Aboukir, atteint par un coup de feu vers le milieu du pont, tomba dans le fleuve et disparut sous les glaces.

Des trois cents hommes qui avaient forcé le cercle dans lequel ils étaient enveloppés, il n'en restait plus que cent soixante à l'autre extrémité du pont.

FIN DU PROLOGUE.

(La suite au prochain numéro.)

à 2,720, et celles du Comptoir d'escompte à 620. On a traité les actions du Crédit foncier de 635 à 625 75 ex-dividende; les obligations foncières 4 0/0 de 448 75 à 450; celles 3 0/0 de 127 50 à 435, et les promesses à 990 sans variation. Après s'être élevé de 655 à 695, le cours du Crédit mobilier a flechi à 678 75.

Les valeurs industrielles continuent à donner lieu à très-peu d'affaires. La Caisse de l'Industrie à 83. La Caisse Mirès a varié de 185 à 180. Le Comptoir Bonnard est recherché de 42 50 à 40. Le gérant annonce que les actionnaires peuvent prendre connaissance des opérations de la société.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets.

Paris, 9 juillet, 7 heures du matin.
Le terme de la suspension d'armes, signée le 8 juillet, à Villafranca, entre le maréchal Vaillant et le général Hess, est fixé au 15 août.

Les bâtiments de commerce, sans dis-

tionction de pavillon, pourront librement circuler dans l'Adriatique.

BOURSE DU 7 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 64 00.
4 1/2 p. 0/0 hausse 1 fr. — Ferme à 93 00.

BOURSE DU 8 JUILLET

3 p. 0/0 hausse 2 fr. 40 cent. — Ferme à 66 40.
4 1/2 p. 0/0 hausse 1 fr. — Ferme à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Sur licitation et sur la mise à prix de 12,000 fr.

D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON,

Située rue St-Jean, n° 18, à Saumur, Occupée par M. OGER, marchand de parapluies.

Cette maison, par sa composition et sa distribution commode, peut être divisée par plusieurs locations et donner ainsi des produits avantageux. Elle convient pour un commerce de gros et de détail.

L'adjudication aura lieu le mercredi 27 juillet 1859, à midi, en l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

La vente est poursuivie en vertu de trois jugements rendus par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du vingt-neuf janvier mil huit cent cinquante-sept, du sept novembre suivant, et du neuf juin mil huit cent cinquante-neuf; tous les trois enregistrés et signifiés;

A la requête de M^{me} Marie-Euphrasie Beguin, épouse séparée de corps et de biens de M. Louis-Auguste Oger, marchand de parapluies, demeurant à Saumur, demanderesse en licitation, ayant M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur, pour avoué constitué;

Contre mondit sieur Louis-Auguste Oger, marchand de parapluies, demeurant à Saumur, co-licitant, ayant pour avoué constitué M^e Bodin, avoué, demeurant à Saumur.

Désignation de la Maison.

Une maison, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 18, consistant en un corps de bâtiment sur la rue, composé: au rez-de-chaussée, d'un magasin et un petit salon avec cheminée en marbre, corridor sortant dans la rue; au premier étage, de deux chambres dont une à cheminée; au second étage, de deux chambres à cheminée et d'un cabinet aussi à cheminée, grenier sur le tout couvert en ardoises; — cour pavée, pompe et lieux d'aisances; — à gauche de la cour un petit bâtiment appartenant au précédent, composé: au rez-de-chaussée, de deux chambres froides séparées par une cloison en bois, deux placards se trouvant dans la chambre qui joint le petit salon, une armoire ou placard se trouvant dans la deuxième chambre; au premier étage, une chambre à cheminée et un cabinet, grenier dessus, couvert en ardoises. — Au fond de la cour un autre bâtiment composé d'une cuisine au rez de-chaussée, deux chambres dont une à cheminée au premier étage, deux petites chambres à cheminée au second étage, grenier sur le tout, couvert en ardoises; — une écurie et un cellier à côté de ce dernier bâtiment; grenier au-dessus, balustrade en bois dans la cour. — Le tout joignant au midi la rue Saint-Jean, au levant M^{me} Le-

fevre et M^{me} Touchet, au couchant M^{me} Lionnet, au nord M. Allain.

Mise à prix nouvelle, douze mille francs, ci. 12,000 fr.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, à M^e LEROUX, notaire à Saumur, rue Beaurepaire;

Et pour avoir des renseignements, à M^e CHEDEAU et M^e BODIN, avoués à Saumur.

A Saumur, le neuf juillet mil huit cent cinquante-neuf.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le neuf juillet mil huit cent cinquante-neuf, folio case Reçu un franc, dixième dix centimes.

(321) Signé: LINACIER.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 10 juillet 1859, à midi, en l'étude de M^e CLOUARD,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue et carrefour Dacier, n° 14,

Dépendant de la succession de M. Frédéric FAUDET, étameur.

Elle comprend rez-de-chaussée, deux étages, greniers, cave, cour et servitudes; l'entrée en jouissance aura lieu de suite.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

DEUX MAISONS, sises à Saumur, place de la Bitange, nos 60 et 62, occupées par MM. Tiro et Balothé, M^{me} Grave, MM. Ciret et Lepingleux;

Et UNE MAISON de CAMPAGNE, en parfait état, avec 61 ares de jardin et vigne, situés au Pont-Fouchard, commune de Baigneux;

Le tout appartenant à M. ANDRÉ-LAVOY.

Les plus grandes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A VENDRE ou A LOUER

Présentement,

UNE MAISON,

Rue Cendrière, 7.

S'adresser à M^{me} veuve RALLET.

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

MAISON,

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Située rue Verte, près le Champ-de-Foire,

Occupée en ce moment par M. GALLARD, agent-voyer.

Cette maison est composée de huit chambres à feu, cuisine et grenier retenant sur le tout; cellier, cour et jardin.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois et charbon, place de la Grise. (147)

A LOUER

Ensemble ou séparément,

DEUX MAISONS,

L'une faisant l'angle de la rue Royale, l'autre quai du Gaz, attenant à la première,

Vastes magasins, caves, écuries et remises.

S'adresser à M. DUVAU-GIRARD fils, qui y exploite le commerce des vins et eaux-de-vie. (266)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

Une bonne étude d'huissier

A Montreuil-Bellay, chef-lieu de canton (Maine-et-Loire).

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, ou à M^e DOUSSAIN, notaire à Martigné-Briand. (298)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un CLERC. (297)

A CÉDER

Pour cause de départ:

1° Lunette Bardou, objectif achromatique 00, 72; 2 oculaires célestes, 2 terrestres, support en cuivre, boîte en noyer fermant à clef.

2° Appareil photographique Gaudin, en acajou, petit modèle; objectif achromatique, notices, produits chimiques n'ayant jamais servi, et boîte. Le tout neuf et de qualité supérieure.

S'adresser au bureau du journal.

Religion.

Famille.

L'AMI DU PEUPLE

Travail.

Propriété.

JOURNAL DU DIMANCHE.

Les feuilles politiques présentent aujourd'hui le plus vif intérêt; tout le monde veut connaître les nouvelles; chacun a besoin d'un journal.

L'AMI DU PEUPLE se recommande au public par l'abondance et le choix des matériaux qu'il donne. Son format est celui du MONITEUR UNIVERSEL, et il arrive le dimanche dans toutes les communes.

Chaque numéro contient tous les événements politiques de la semaine; les *Faits officiels*; une *Chronique départementale*; des articles *Variétés*; des articles d'*Agriculture*; un *Bulletin de commerce*, très-complet; un *Feuilleton*; des *Nouvelles diverses*; en un mot tout ce qui peut contribuer à instruire et amuser le lecteur.

DOUZE ANNÉES d'existence ont consacré le succès de ce journal. Le prix d'abonnement est de 8 fr. PAR AN pour toute la France; 4 fr. pour SIX MOIS.

Il suffit en conséquence, pour s'abonner, d'envoyer, par lettre affranchie, un bon de poste de 8 fr. pour un an, ou de 4 fr. pour 6 mois, à l'adresse de M. le Directeur de l'*Ami du Peuple*, rue Saint-Laud, 83, à Angers (Maine-et-Loire).

Un numéro d'essai sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par Lettre affranchie.

JOURNAL ILLUSTRÉ

DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS

BUREAUX:

Rue St-Louis, 46, au Marais, PARIS.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

ABONNEMENT D'UN AN:

PARIS. 6 fr.

DÉPARTEMENTS. 8

A partir du 1^{er} octobre, le *Journal illustré des Voyages et des Voyageurs*, paraissant régulièrement tous les dimanches, sera imprimé en caractères neufs et donnera en prime, une fois par mois, un **magnifique costume coloré à la main**, représentant un type des diverses nations du monde.

Les personnes qui s'abonneront pour un an recevront immédiatement les douze costumes.

A la même époque commencera la publication des **Brigands des Prairies (Far-West)**, roman de Gerstaecker, traduit de l'anglais par M. B. Révoil, seul traducteur autorisé en France par l'auteur de ce roman voyageur, qui s'est vendu à plus de 50,000 exemplaires en Angleterre.

PRIX DU VOLUME:

Paris 5 fr.

PRIX DU VOLUME:

Départements. . . 4 fr.

Le JOURNAL DES VOYAGES est la vraie Bibliothèque des Voyages. — Les trois premiers volumes sont en vente et contiennent ENVIRON 500 ILLUSTRATIONS ET LA MATIÈRE DE PLUS DE 15 VOLUMES.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,